

Avenant au plan de reprise Ecole de Saint Michel de Volangis

Ce plan de reprise a été établi le 25 janvier 2021 par les enseignantes et le maire de Saint Michel de Volangis. Il tient compte du protocole sanitaire national (daté du 26 octobre 2020) ainsi que de certaines modifications nationales apportées en janvier 2021.

ROLE DES PARENTS

- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la directrice.**

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

PORT DU MASQUE

- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.

- **Pour les élèves de CP, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.** Il appartient aux parents de fournir des masques à leur enfant. Le port du masque n'est pas obligatoire quand il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives...).

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

- Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

- **Les accompagnateurs doivent porter un masque dans un périmètre de 50 mètres autour de l'école.**

NETTOYAGE DES LOCAUX *(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)*

- **La ventilation des classes et autres locaux :**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé et l'entretien doit être assuré.

- **Nettoyage et désinfection des surfaces :** Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Le nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de porte...) est réalisé plusieurs fois par jour.

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé s'ils n'ont pas été utilisés pendant 12h ou s'ils ont été désinfectés. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à condition qu'ils aient été désinfectés ou que les objets aient été isolés pendant 24h avant réutilisation.

NOUVELLE REGLE DE DISTANCIATION PHYSIQUE

- Pour les PS, MS et GS, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'une même classe que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

- Pour les CP, la distanciation physique d'au moins un mètre est appliquée lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe y compris pour les activités sportives.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde : se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter...

LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

La limitation du brassage entre classes est requise. Les récréations entre les 2 classes seront séparées. Il n'y aura plus de décroïsonnement. Les GS n'iront donc plus en début d'après-midi travailler avec les MS. Ils resteront dans leur classe avec les CP.

ORGANISATION DE LA RENTREE A L'ECOLE *(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)*

• **Les horaires des écoles, du transport scolaire, des garderies et des cantines sont inchangés.**

GARDERIE DE SAINT MICHEL MATIN *(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)*

• L'enfant, qu'il soit en maternelle ou en élémentaire, est déposé à l'entrée de la garderie. Les accompagnateurs pourront rentrer dans les locaux à condition d'être muni d'un masque et après nettoyage et désinfection des mains. Il est demandé aux accompagnateurs de ne pas rester trop longtemps dans la salle lors de l'accueil afin de maintenir les distanciations physiques.

• Afin de limiter les échanges de matériel entre enfant, le matériel sera réparti de manière nominative. Il est possible de fournir à votre enfant une trousse avec des feutres ou des crayons de couleur.

La limitation du brassage entre classes est requise.

• Pour les PS, MS et GS, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'une même classe que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

• Pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, la distanciation physique d'au moins un mètre est appliquée lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'employée communale et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe.

Si la configuration des salles de garderie (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

- Les gestes barrières seront appliqués.
- Les enfants seront accompagnés par l'employée communale jusqu'au bus pour les élèves scolarisés à l'école de Soulangis et jusqu'à l'école de Saint Michel pour les élèves scolarisés à l'école de Saint Michel.
- Le lavage des mains sera effectué à l'entrée et à la sortie de l'enfant de la garderie.

GARDERIE DE SOULANGIS *(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)*

- **L'accueil se fera en cantine.**
- Les enfants, de 6 ans ou plus, doivent porter un masque dans les locaux de l'école.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire. Cet accès doit se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.
- Le lavage des mains sera alors assuré dès l'arrivée de l'enfant en garderie et à son départ de la garderie.
- Une caisse de jeux par groupe classe sera préparée par l'employée communale afin qu'il n'y ait pas d'échange de matériels entre enfants de classes différentes.
- L'espace est aménagé en vue de respecter les normes de distanciation imposée entre chaque groupe classe : séparation de la cantine en 4 zones distinctes : une zone par classe.
- Les enfants de maternelle et de CP seront pris en charge par l'employé communal pour se rendre dans le bus par groupe classe. Attention, dans le bus, le port du masque est obligatoire pour les enfants de C.P.

BUS DU MATIN (trajet Soulangis / Saint Michel de Volangis) *(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)*

- Les enfants de maternelle et de CP seront pris en charge par un employé communal à Soulangis pour se rendre par groupe classe dans le bus.
- A l'arrivée, les enfants seront transmis à l'employée communale de Saint Michel de Volangis.
- Le port du masque est à proscrire pour les élèves de maternelle. Pour les élémentaires, le port du masque est obligatoire.
- Les enfants monteront et descendront 1 par 1 du bus.
- Dans le bus, ils seront installés en respectant la distanciation physique.
- Le matin, une employée communale et une adjointe au maire récupéreront les enfants 1 par 1 à la sortie du bus et les emmèneront à l'école de Saint Michel dans leur classe.
- Les sièges non utilisés seront condamnés. Il y aura une désinfection avant et après chaque service.

ACCUEIL A L'ECOLE DE SAINT MICHEL

- Il n'y a pas de changement pour l'entrée des enfants à l'école. Les GS-CP rentreront par la porte de la salle de motricité. Les PS-MS rentreront par la porte de leur classe.
- Les accompagnateurs pourront rentrer dans les locaux à condition d'être muni d'un masque et après nettoyage et désinfection des mains. Les distanciations physiques doivent être maintenues. L'accès aux accompagnateurs dans les locaux est limité au strict nécessaire.
- Un ensemble de mesures seront prises au sein des locaux : tables distancées, lavage des mains régulier avec du savon et de l'eau pendant 30 secondes. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique au sein d'une même classe. Le séchage est réalisé avec une serviette à usage unique. Le lavage des mains est réalisé à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque récréation, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes et le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- La collation ne sera toujours pas mise en place.
- Afin de respecter la distanciation enseignant - enfant, les enfants devront porter des

vêtements qu'ils pourront mettre et enlever seul dans la mesure du possible. Les GS-CP devront être autonomes sur les habits et les chaussures.

- Pour la classe de GS-CP, les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique.
- Les activités de motricité pour la classe de PS-MS demeurent autorisées dans le strict respect des gestes barrières.
- Pour les PS qui iraient à la sieste, la tétine est interdite. Un doudou est autorisé mais doit rester dans le cartable et être utilisé juste au moment de la sieste. L'enfant doit être autonome dans l'utilisation de son doudou. Il ne sera pas nettoyé par l'école.

CANTINE DE SAINT MICHEL *(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)*

- Il faudra inscrire votre enfant comme nous le faisons avant. L'inscription est à rendre au plus tard le lundi de la semaine précédente.
- La cantine peut être organisée dans les lieux habituels. En fonction du nombre d'enfants mangeant à la cantine de Saint Michel, il est possible que le repas se passe à la salle des fêtes.
- Le non brassage entre élèves d'une même classe doit impérativement être respecté. Les mêmes élèves déjeunent en outre tous les jours ensemble à une même table.
- Pour les PS, MS et GS, une distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe sera respectée.
- Pour les CP, la distanciation physique d'au moins un mètre est appliquée lorsqu'elle est matériellement possible. Si la configuration des salles de restauration scolaire (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors une distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe sera respectée. Le port du masque est obligatoire même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

Deux services sont organisés, les 2 classes devant manger séparément.

Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte lorsque cela est matériellement possible.

- Les employées communales ne mangeront pas en même temps que les enfants.
- Elles viendront chercher et ramèneront les enfants comme habituellement dans les classes.

GARDERIE ET BUS DU SOIR (trajet Saint Michel de Volangis – Soulangis) *(compétences de la Mairie en appui avec le protocole sanitaire national)*

- Deux employées communales viendront chercher en classe les enfants qui prendront le bus et les élèves qui iront à la garderie. Ils se rendront au bus ensemble. Leur chemin se séparera à ce moment.
- **L'organisation sera la même que le matin.**
- A l'arrivée à Soulangis, l'employée communale qui se trouve dans le bus appellera 1 par 1 les enfants afin qu'ils sortent du bus et soit remis soit à leurs parents ou aux personnes autorisées à venir les chercher ou au service de garderie de Soulangis.

Des modifications pourront être apportées à ce plan de reprise en fonction de l'évolution de la situation.